

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 11 mars 2025

Présents : Mmes POLICON, NYEMBAL., Mrs BOUSSARD, CHAMPION, ARNAUD.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, ou classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

INFORMATION IMPORTANTE

Le Comité de Direction du District du Val de Marne a décidé de suspendre toutes les rencontres des équipes du club de AVS Orly jusqu'au 5 avril inclus (hors foot animation)

Matches concernés

Journée du 22/03/2025

Coupe U15F : VGA St Maur FF / AVS Orly

Journée du 23/03/2025

Seniors D4.A : AVS Orly /Gentilly AC 2

Coupe VDM U18 : Fontenay US / AVS Orly

Coupe VDM U16 : Créteil Lusitanos / AVS Orly

Journée du 29/03/2025

U14 D3.A ES Villiers 2 / AVS Orly 2

Journée du 30/03/2025

U16 D2.B AVS Orly 1/ ASCO Cachan 1

U16 D3.B AVS Orly 1 / Créteil AC 1

Journée du 05/04/2025

U14 D3.A AVS Orly 2 / Entente Santeny Mandres

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

28263175 - FC MAISONS ALFORT 2 / US VILLENEUVE ABLON D1 DU 30/03/2025

Courriel de US Villeneuve Ablon du 18/03/25 (Fête de l'Aïd).

Accord de la commission pour avancer la rencontre au 23 mars sous réserve de l'accord écrit de FC Maisons Alfort qui doit parvenir au District avant le 28 mars à 12h. En l'absence, le match sera maintenu au 30 mars.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 23 MARS 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLIERS ES, MOLDAVIE FC, MINHOTOS DE BRAGA, IVRY DESPORTIVA, MAISONS ALFORT FC, LUSITANOS ST MAUR ou PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES, USJTO UKRAINE ou BRANCOS DE CRETEIL.

53193544- USJTO UKRAINE 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 Coupe VDM CDM du 05/03/2025

Courriel de USJTO Ukraine du 23 mars. Terrain non disponible

Accord de la commission pour que cette rencontre se joue le 25 mars à 20h, sous réserve de l'accord écrit de Brancos Créteil.

53193539 – MENUIBLAN AS / VILLIERS FRANCO PORT Coupe VDM CDM du 05/03/2025

Dossier en retour de la Commission Départementale de Discipline du 11/03/25.

La commission prend note du match perdu aux deux équipes.

CHAMPIONNAT ANCIENS

29595097 BANN ZAMMI / PHARE ZARZISSIEN Séniors D4 du 16/03/2025

Courriel de Bann'zammi du 17/06/25.

La Commission enregistre 1^{er} forfait non avisé de Phare Zarzissien.

29595102 FC VITRY ACA/ PHARE ZARZISSIEN Seniors D4 du 30/03/2025

Courriel de Phare Zarzissien du 18/03/25 (Fête de L'Aïd).

Le match pourra être remis au 13 avril 2025, *sous réserve de l'accord écrit de FC Vitry ACA qui doit parvenir au District avant le 28/03/2025 à 12h.*

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT +45 ANS

29595525 AS ARRIGHI / ES VILLIERS +45 ans Poule C du 16/03/2025

Accord des deux clubs via Footclub (du 13/03/25) – Accord de la commission

Ce match se jouera le 13 avril 2025

COUPE +45 ANS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : PORTUGAIS CHAMPIGNY.

CRITERIUM +55 ANS

29670384 - APSAP MEDIBALLES / FC ST MANDE +55 ans Poule A du 16/03/2025

Accord des deux clubs via footclub (du 13/03/25)– Accord de la commission

Ce match se jouera le 11/05/2025 Parc des Sports de Choisy le Roi – Plaine Sud N°17.

29670382 - FC BRY / US VILLEJUIF +55 ans Poule B du 16/03/2025

Courrier de Bry FC du 13/03/25.

Ce match est neutralisé.

29747968 - PARIS 13 ATHLETICO / CAP CHARENTON +55 ans Poule B du 30/03/2025

Accord des deux clubs via footclub (du 16/03/25) – accord de la commission

Ce match se jouera le 23/03/2025 à 9h30.

29671155 - FC CHAMPIGNY / VGA ST MAUR US +55 ans Poule B du 16/03/25

Courrier du FC Champigny du 14/03/25.

La Commission reporte la rencontre.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

U15F

53151867 - APACHAMPIGNY / CA HAY LES ROSES U15 F du 3/05/2025

Accord des deux clubs et de la commission du 11/03/25.

La Commission note l'inversion de la rencontre qui se jouera le 12 avril à 14h à l'Hay les Roses.

U13F

U11F

COUPE FEMININES SENIORS

CALENDRIER

1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

COUPE FEMINIENES U15 à 8

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U18

2826787 - US VILLENEUVE ABLON / ES VILLIERS U18 D2.A du 30/03/2025

Accord des deux clubs via Footclub et de la commission du 18/03/25 (Fête de l'Aïd).

Ce match se jouera le 06/04/2025.

28266881 - FC MAISONS ALFORT 2 / VGA ST MAUR US 2 D2.B du 30/03/2025

Accord des deux clubs via Footclub et de la commission du 18/03/25 (Fête de l'Aïd).

Ce match se jouera le 23/03/2025.

N° 28266879 - FC THIAIS 1 / US RUNGIS 1 U18 D2.B du 30/03/25

Le terrain du FC Thiais étant occupé jusqu'à 15h par une manifestation du District.

La Commission reporte la rencontre à 15h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : LIMEIL BREVANNES.

CHAMPIONNAT U16

28268743 - VAL DE FONTENAY / VGA ST MAUR 2 U16 D3.B du 30/03/2025

Accord des deux clubs via footclub (du 17/03/25 – fête de l'Aïd) - Accord de la commission

Ce match se jouera le 23/03/2025.

28268648 - ASF LE PERREUX / US RUNGIS U16 D3.A du 16/03/2025

Courrier de Rungis US du 17/03/25.

1^{er} forfait de ASF Le Perreux.

N°28266970 - FC THIAIS 1 / US VILLEJUIF 2 U16 D1 du 30/03/25

Le terrain du FC Thiais étant occupé jusqu'à 15h par une manifestation du District.

La Commission reporte la rencontre à 15h00. Prévenir vos adversaires.

N°28268657 - FC THIAIS 2 / VALENTON FOOT AC U16 D3.A du 30/03/25

Le terrain du FC Thiais étant occupé jusqu'à 15h par une manifestation du District.

La Commission reporte la rencontre à 17h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

CALENDRIER

1/4FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

N°53260700 – CHEVILLY EL / US FONTENAY Coupe VDM U15 du 22/03/2025

Courrier de la LPIFF. (US Fontenay ayant une rencontre de championnat R2 à cette date)

La commission reporte la rencontre au 19 avril. Cette rencontre peut se jouer avant la date fixée, après accord.

CHAMPIONNAT U14

53139473 - ES CAUDACIENNE /AS CHOISY LE ROI 4 U14 D4.F du 15/03/2025

Courrier de Caudacienne ES du 15/03/25 (absence de Choisy AS)

La Commission entérine 1^{er} forfait de AS Choisy le Roi.

53138385 - US VILLENEUVE ABLON3 / CA HAY LES ROSES 2 U14. D4 E du 15/03/2025

Courrier du club de Villeneuve Ablon US du 14/03/25.

La Commission entérine 2^{ème} forfait avisé de US Villeneuve Ablon.

COUPE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : AVS ORLY.

COUPE AMITIE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.